

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 697

présenté par

M. Saint-Martin, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 14

- I. – Supprimer l’alinéa 226.
- II. – En conséquence, supprimer les alinéas 233 à 235.
- III. – En conséquence, supprimer les alinéas 242 à 245.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir à la rédaction du présent article issue de l’Assemblée nationale, tout en conservant des apports issus du Sénat qui en améliorent la rédaction